

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 17 JUIN 2020 à 18H30

Le dix-sept juin 2020 à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAROT, Maire, en suite de convocation en date du 12 juin 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : M. MAROT Jean-Luc, M. HAMAIN Hubert, Mr ROHART Michel, Mme TIRMARCHE Valérie, Mme AUBRY Nadine, Mme MAGNIER Ophélie, DECLEMY Patrick, DENEZ Edouard, DUNE Kévin, FASQUEL Reynald

A l'exception de Monsieur DELMOTTE Edouard, excusé

Mr DUNE Kévin a été désigné secrétaire de séance.

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rajouter une délibération concernant la participation scolaire des écoles primaires et maternelles à la ville de Calais.
Le Conseil Municipal accepte cette demande.

Approbation du Compte Rendu du 29 mai 2020.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif :

En fonctionnement dépenses : 303 463.99 €

En fonctionnement recettes : 323 137.06 €

En investissement dépenses : 61 080.67 €

En investissement recettes : 116 545.50 €

A l'unanimité, Le conseil Municipal valide le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 de la Trésorerie de Calais Municipale.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'affectation des résultats a été votée à l'unanimité des voix

COMPTE 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 66 457.56 €

COMPTE 001 - Solde d'exécution N-1 Dépenses : 41 107.09 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire présente l'état de notification des bases d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2020, reçu des services préfectoraux.

Considérant qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter la pression fiscale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des 3 taxes directes locales identiques à ceux de 2019, soit pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation 9,41 %

- Taxe sur le foncier bâti 11,28 %

- Taxe sur le foncier non bâti 35,07 %

Le produit fiscal attendu est donc maintenu à 54 659 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget de la commune est réparti comme suit :

Section de fonctionnement Dépenses / Recettes : 441 473 €

Section d'investissement Dépenses / Recettes : 111 787 €

Le budget est équilibré.

A l'unanimité, Le conseil Municipal valide cette répartition.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions aux associations ou autres dont les dossiers dûment déposés ont été examinés pour un montant total de 10 000 € prévu au compte 6574.

Les subventions sont réparties comme suit :

- Amitiés de loisirs	800 €
- Anciens combattants	50 €
- Association Comité des Fêtes de Pihen-les-Guines	1 600 €
- Coopérative scolaire	350 €
- FCPE Association des parents d'élèves	250 €
- CCAS	6 000 €
- Association de sauvegarde du patrimoine de Pihen	450 €
- Pihen'biance	300 €
- Memorial de l'OTAN	200 €

SOIT UN TOTAL GLOBAL DE **10 000 €**

DELIBERATION SUR LA PARTICIPATION SCOLAIRE DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES A LA VILLE DE CALAIS

Monsieur Le Maire explique au Conseil municipal que la Mairie de Calais a envoyé une demande de participation financière pour les enfants de notre commune scolarisés dans ses écoles.

Le tarif s'élève à 46 € par enfant.

Deux enfants de notre commune sont scolarisés pour l'année 2019-2020. La participation financière demandée à la commune s'élève à donc à 92 €.

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil municipal pour son avis.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis négatif sur la participation financière pour la raison suivante : La commune de Pihen-lès-Guînes dispose de tous les éléments pour accueillir les enfants, école, garderie matin et soir et cantine.

Divers :

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

MAROT Jean-Luc

MAROT Jean-Luc	
HAMAIN Hubert, 1 ^{er} Adjoint	ROHART Michel, 2 ^{ème} Adjoint
TIRMARCHE Valérie, Conseillère Municipale	MAGNIER Ophélie, Conseillère Municipale
DELMOTTE Edouard, Conseiller Municipal	AUBRY Nadine, Conseillère Municipale
DECLEMY Patrick, Conseiller Municipal	DUNE Kévin, Conseiller Municipal
FASQUEL Reynald, Conseiller Municipal	DENEZ Edouard, Conseiller Municipal